



XVIII^{me} Conférence internationale de la Croix-Rouge

23 JUILLET AU 9 AOUT 1952

TORONTO, CANADA

C-8 (F)
Orig. Eng.

COMMISSION DES SECOURS

Projet de Résolution pour le point V de l'Ordre du Jour de la Commission des Secours, soumis par la Délégation de la Croix-Rouge chinoise

Secours aux régions ravagées par la famine de l'Extrême-Orient, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

La XVIII^{me} Conférence internationale de la Croix-Rouge,

PRENANT NOTE du fait qu'une famine grave sévit dans certaines régions de l'Extrême-Orient, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, et que la vie de millions de victimes est menacée,

DEMANDE à toutes les Sociétés de la Croix-Rouge de collaborer avec les autres groupes humanitaires et organisations civiles pour entreprendre une campagne d'appel de fonds, afin de fournir les secours opportuns à la population des régions dévastées par la famine,

PRIE instamment que tous ces secours soient donnés dans un esprit d'humanité pure, d'assistance mutuelle et de fraternité entre les peuples de toutes les nations, et que ces secours ne comportent aucune condition défavorable pour les populations qui les recevront,

RECOMMANDE que toutes les Sociétés nationales envoient leur fonds de secours ou leur matériel directement aux Sociétés de la Croix-Rouge des pays ravagés par la famine, en vue de faciliter une répartition rapide des secours parmi les victimes, et que ces Sociétés fassent leur rapport à la Commission Permanente de la Croix-Rouge internationale et à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge sur leurs travaux de secours, y compris le plan et l'envergure de leurs opérations.